Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 77 (1932)

Heft: 12

Rubrik: Chroniques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUES

CHRONIQUE (SUISSE

La grande pitié de nos fanfares militaires. — La Revue militaire suisse en 1933.

La grande pitié de nos fanfares militaires.

Depuis les temps les plus reculés, nos recrues trompettes et tambours sont instruites sur les diverses places d'armes de l'infanterie, où leur initiation musicale se poursuit, harmonieusement, sous l'œil bienveillant de la muse Euterpe et du commandant de l'école.

Dès les premières semaines, la fanfare est susceptible d'un rendement pratique. Elle accompagne les fusiliers dans leurs marches, leur joue quelques airs entraînants qui suppriment la fatigue, font se redresser les hommes, rendent l'étape moins longue, moins monotone aussi. Le soir, au cantonnement, la troupe entoure ses musiciens, les applaudit. Les chefs sont venus causer avec leurs hommes. A cette heure de détente morale et physique qui succède au travail du jour, un sentiment de fierté et aussi de virile émotion envahit la grande famille des soldats. Eternelle magie des vieilles marches militaires par quoi se transmettent, d'une génération à l'autre, les refrains guerriers des temps héroïques, dont les accents variés tantôt invitent à l'action, tantôt inclinent à une douce nostalgie. C'est aussi, sur la grande place du village ou de la ville de garnison, une population sympathique qui s'en vient, les soirs de concert, prendre un contact bienfaisant avec l'armée.

Sur nos places d'armes d'infanterie, deux écoles de recrues sur trois bénéficient, chaque année, du précieux concours moral d'une musique militaire. Dans l'école qui ne dispose pas de fanfare, les tambours — ces parents pauvres des trompettes — rythment, de leurs coups redoublés et de leurs baguettes disciplinées, le pas des fantassins qui traversent fièrement les villes, tambours battant.

Adonc, les trompettes et les tambours vivaient en paix. Ce détail avait, jusqu'à ce jour, échappé à la vigilance administrative des autorités militaires. Heureusement qu'il n'est jamais trop tard pour faire preuve d'intelligence. Sous le fallacieux prétexte de réaliser de sérieuses économies, ladite autorité vient de décider que, désormais, l'instruction des tambours et des trompettes serait centralisée à Berne, ville fédérale qui, plus que d'autres, a besoin que les ressor-

tissants de toute la Suisse confondent leurs *accents* dans une seule et même harmonie. Ce procédé permettra d'économiser 3 instructeurs trompettes et 3 instructeurs tambours, ce qui correspond, si nous savons bien compter, à la valeur de 6 traitements d'adjudants sous-officiers. On rapporte que, sous l'habile pression d'un conseiller d'Etat vaudois, on a consenti à instruire, à Lausanne, mais dans une seule école, les recrues trompettes du Ier corps d'armée. L'école II/1 de 1933 comptera donc une fanfare de 80 musiciens, mais toutes les autres écoles des I^{re} et 2^e divisions en seront dépourvues.

Pour instruire, d'un seul coup, un tel ensemble musical, il faudra inévitablement que deux instructeurs de la Suisse centrale viennent à la rescousse ; partant, les indemnités de déplacement qu'il conviendra de verser à ces musiciens ambulants augmenteront sensiblement les frais généraux d'une telle opération. Il faut également supposer que les dits instructeurs possèdent quelques rudiments de la langue française, à défaut de quoi, malgré que la musique adoucisse les mœurs, il serait difficile de se comprendre. Remarquons, en passant, que les indemnités de route auxquelles ont droit les militaires à leur entrée au service et à leur licenciement, subiront, de ce fait, une augmentation notable. En effet, il n'est pas indifférent, pour la bonne gestion de notre budget militaire que, par exemple, une recrue de Porrentruy fasse le voyage de Lausanne au lieu de celui de Colombier, qu'un tambour de Genève aille jusqu'à Berne, au lieu de s'arrêter à Lausanne.

Que représente d'ailleurs une économie réalisée par la suppression de 6 adjudants sous-officiers en regard des énormes et inutiles sommes versées dans le tonneau des Danaïdes de la Conférence du désarmement? Bien au contraire, ces sous-officiers, qui reçoivent en marge de leur formation technique, une instruction de comptable, peuvent rendre de précieux services comme adjudants ou quartiers-maîtres, dans des écoles où ils n'ont pas à fonctionner comme instructeurs. Cela permettrait de décongestionner le corps d'instruction, en libérant certains de ses officiers de fonctions qui peuvent parfaitement bien être remplies par nos adjudants.

On voit donc que l'opportunité de cette mesure ne résiste pas à un examen sérieux. Il est vrai de dire qu'il s'agit d'un essai et que la décision visant à centraliser les trompettes et les tambours n'a qu'un caractère provisoire. Mais par une curieuse ironie du sort, on constate très souvent que, dans notre armée, il n'y a que le provisoire qui dure. En conséquence il importe de rester sur ses gardes.

La « Revue militaire suisse » en 1933.

Dans la livraison de janvier 1932, nous avons précisé quel serait, au cours de cette année, notre programme de rédaction. Ce n'est pas à nous qu'il appartient de juger si cette revue a été digne de l'attention de nos distingués lecteurs.

Par ailleurs un programme de rédaction ne saurait être établi, par anticipation, dans tous ses détails et découpé en tranches annuelles. Seules peuvent être fixées une fois pour toutes les idées directrices susceptibles de conditionner notre activité rédactionnelle. D'une part — nous l'avons déjà dit — « certains problèmes accusent ce caractère de permanence que leur donnent à la fois l'évolution naturelle de l'armement et l'obligation d'y ajuster certaines conceptions tactiques ». D'autre part, la nécessité d'intéresser et d'instruire nos jeunes camarades, dont chaque année une nouvelle promotion vient prendre rang parmi nos lecteurs, nous oblige à revenir sur certains objets, sur la valeur de quelques principes immuables, dont la connaissance constitue le fondement même de toute activité de chef. Enfin, un programme de rédaction doit être suffisamment souple pour pouvoir s'adapter à la demande des circonstances, aux multiples problèmes que pose une actualité riche en événements.

La Conférence du désarmement n'est pas arrivée au terme de ses laborieux débats. Nous avons à plusieurs reprises admis que les conclusions auxquelles on aboutira à Genève ne sauraient modifier l'organisation de notre armée, ni dans sa puissance matérielle, ni dans son système de milices, dont la force réside dans le principe du service militaire obligatoire pour tous les citoyens. Nous avons besoin, plus que jamais, d'une armée forte, bien instruite et qui soit à la hauteur de la mission qui pourrait lui incomber dans une guerre éventuelle. Nous continuerons à suivre de près, quoique en spectateur désabusé, les lamentables discussions sur le désarmement, dont tout le monde parle, mais que personne ne veut dès qu'il s'agit de la réalisation pratique d'une idée généreuse.

La réorganisation de notre armée, dont l'étude a été provoquée par l'impérieuse nécessité d'un réajustement de nos effectifs, — qui tendent à diminuer par suite d'un certain fléchissement de la natalité, — et de la constitution plus souple de nos grandes unités, a du plomb dans l'aile. Nous avons dit, dans un article paru en mars 1932, ce que nous en pensions. A notre sens, deux arguments capitaux conditionnent cette réorganisation : nos disponibilités en hommes et en chevaux, et le budget militaire dont il importe de connaître, une fois pour toutes, quel plafond il peut atteindre, sans compromettre l'équilibre de nos finances. Le reste est de la littérature. Notre revue a présenté, cette année, un projet de nouvelle organisation, posant initialement les principes sur lesquels doivent reposer les modifications apportées à la structure générale de notre armée, puis abordant successivement l'adaptation de l'artillerie, de la cavalerie, de l'aviation et du génie au projet envisagé. Nous reviendrons sur cet objet dans un délai utile, et dès que l'office fédéral où s'élaborent de tels documents aura vulgarisé le produit de ses méditations.

Nos lecteurs savent le prix que nous attachons à l'organisation intelligente de nos grandes manœuvres. Ce sujet, que nous avons

amorcé, en septembre 1931, a été mis en veilleuse pendant l'année qui va s'écouler. En effet, nous disions, en janvier dernier : « Si, dans notre programme de rédaction, nous donnons momentanément la priorité à la réorganisation de l'armée, c'est que cette dernière conditionnera l'agencement de nos manœuvres et que nous attendons de connaître ce que l'on entend exactement, chez nous, par grande unité ».

Au demeurant, il s'agit non seulement de regrouper nos troupes en vue d'en faire un ensemble cohérent, susceptible d'être commandé, ensemble dont notre service en campagne dit très justement que c'est « dans son cadre que les différentes armes opèrent en liaison », mais encore il importe que nos grandes manœuvres soient à l'image de ce que pourrait être une opération de guerre en Suisse. On reconnaît généralement que les premiers combats auraient, au début d'un conflit sur notre sol, une importance capitale tant au point de vue moral qu'à celui de notre stratégie défensive. La doctrine du temps de paix — et notamment le caractère de nos grandes manœuvres — doivent donc s'inspirer de la conception-type que nous pouvons nous faire des premières opérations que nous aurions à mener. Comme notre terrain est l'élément invariable de notre stratégie défensive et que c'est sur notre sol et non au delà de nos frontières, que nous avons décidé de nous battre, nous bénéficions du grand avantage de pouvoir, déjà en temps de paix, mettre en scène la manœuvre probable de nos grandes unités. Ce scénario existe, sur le papier, dans les archives de l'état-major général. Ce sont les différents plans que le haut commandement de tous les pays dresse, sur la base de plusieurs hypothèses et avec les variantes usuelles. Mais entre ces conceptions parfaitement saines et nos manœuvres, telles qu'elles se sont déroulées ces dernières années, il y a un abîme qu'il faut enfin se décider à franchir. Nous ne pouvons pas nous payer le luxe, étant donné la brièveté de nos cours de répétition, d'effectuer des manœuvres en vase clos, sur des bandes de terrain artificiellement découpées, sans rapport topographique avec la zone d'action où notre armée serait initialement mise en œuvre, et avec des unités — telle la fameuse division légère — dont la composition hétéroclite, accidentelle et illogique défie à la fois le bon sens et les principes permanents sur lesquels repose la conduite de n'importe quelle grande unité. Nous reviendrons sur cet objet, comme il convient.

« L'aéronautique suisse est en pleine période d'incubation », disionsnous en janvier. Sa réorganisation est intimement liée à celle de nos grandes unités. Un résultat est cependant acquis : le fait que nous n'avons pas d'avions de bombardement nous dispense de les supprimer! C'est le seul côté clair de la difficile mise au point de notre aviation militaire, à laquelle pourtant s'adonne avec compétence le commandant de nos forces aériennes. Nous ne manquerons pas, le moment venu, de diffuser, à l'intention de nos lecteurs, la doctrine d'emploi et l'organisation de notre cinquième arme. A ce propos un autre sujet, d'une certaine importance, retiendra notre attention. A l'étranger, quelques officiers se sont faits les prophètes d'une nouvelle stratégie qui peut se résumer dans cet axiome : l'aviation conquiert, l'infanterie occupe, par quoi ils s'efforcent de démontrer que seule l'aviation, exploitant les grandes possibilités des matériels modernes, est en mesure d'agir offensivement, ce qui supprime automatiquement l'importance des actions terrestres de l'infanterie. Cette théorie, séduisante au premier abord, a été défendue, dans de nombreux écrits, notamment en Italie par le général Douhet ¹, en Allemagne par le général von Deimling et en France par le colonel A. Mayer, l'un des distingués collaborateurs de notre revue et dont nous publierons en janvier une étude sur ce sujet très actuel, en réponse à l'intéressant article du général J. Rouquerol, paru dans notre livraison d'octobre 1932, sous le titre de l'aviation, arme unique.

L'organisation de notre cavalerie d'armée est devenue caduque. Le développement des armes automatiques a augmenté, dans de sérieuses proportions, la vulnérabilité de la cavalerie. Cette arme n'est donc actuellement plus capable, nous l'avons dit souvent, de remplir des missions indépendantes, exigeant des actions en profondeur, sans bénéficier de la collaboration efficace et continue des autres armes et sans ayoir, échelonnés dans son sillage, des services aptes à pourvoir à son entretien. Il semble donc indispensable de constituer des détachements mobiles, de l'ordre de nos brigades de cavalerie actuelles, renforcés de cyclistes, de mitrailleurs hippomobiles ou motorisés et d'infanterie sur camions. Seule cette organisation, tendant à étoffer notre cavalerie en armes automatiques, lui donnerait l'aspect d'une grande unité, dont précisément l'une des caractéristiques est de pouvoir prendre à sa charge des missions d'une certaine durée, ce qui n'est pas le cas actuellement. On peut en effet admettre que l'activité de notre cavalerie d'armée ne se traduira pas obligatoirement par des missions d'exploration, pour lesquelles le terrain lui manque, mais plutôt par l'occupation de secteurs secondaires, au profit du front principal, dont l'intégrité doit être maintenue par la mise en œuvre d'un maximum d'infanterie. Nous sommes ici, est-il besoin de le dire ? — pour le maintien de notre cavalerie, troupe disciplinée où l'on cultive un sain esprit de corps et qui a de belles traditions. Mais, dans sa constitution actuelle, elle est inapte à remplir une mission de combat indépendante. De même son rôle dans le service d'ordre, en cas de troubles intérieurs, est devenu inopérant et ne correspond plus à la tactique du combat de rues, telle qu'on la conçoit aujourd'hui. Notre cavalerie doit recevoir, dans la nouvelle organisation de notre armée, la place qu'elle mérite. Comme toujours,

¹ Le général Douhet, mort au début de 1930, a laissé un ouvrage, sorte de profession de foi, intitulé : *La guerre des Ailes* (voir notice bibliographique, *Revue militaire suisse* 1932, page 374).

il importe d'arrêter initialement le mode d'emploi de cette arme ; il sera ensuite facile de trouver la solution de sa constitution définitive.

Dans le domaine de l'infanterie, de nombreux objets retiennent notre attention. La persistance de certains dogmes nuageux nous empêche d'entreprendre l'urgente simplification de notre instruction, dans le sens de la suppression de tous les exercices formels qui ne sont pas directement utiles à la préparation au combat. Il est vraiment paradoxal de constater, alors que tout le monde se plaint de la brièveté de nos périodes d'instruction, que nous avons tant de peine à nous affranchir de certains exercices moyenâgeux, dont la valeur n'a jamais été démontrée et qui, sous le fallacieux couvert de l'éducation morale continuent à empoisonner l'instruction de notre armée. Alors que notre infanterie est littéralement submergée par la multitude des spécialités qui actuellement constituent son instruction: fusilmitrailleur, combat à l'arme blanche, tirs contre avions, fortification de campagne, instruction sur les masques à gaz, et, dans un avenir prochain, tactique du combat de rues, on persiste à lui inoculer le virus d'un drill qui remonte à Frédéric-le-Grand. En introduisant l'article du major Moulin, dans la présente livraison, nous avons dit nettement ce que nous pensons du maintien du pas cadencé dans nos mœurs militaires et qui constitue l'un des exercices-fétiche, par quoi l'on prétend transformer, avec des airs de prestidigitateur, un paisible civil en un guerrier farouche. Nous sommes bien décidés à poursuivre jusqu'à l'extermination, et avec la franchise qui est de mode dans cette revue, cet indésirable pensionnaire de notre règlement d'exercice.

En matière de tir, dont on a constaté un certain fléchissement dans les résultats des exercices effectués hors service, il importera de rechercher la solution propre à maintenir, dans nos sociétés militaires, l'aptitude acquise pendant les périodes d'instruction.

En résumé et si nous admettons en principe que la manœuvre de toute troupe s'exprime par une combinaison du feu et du mouvement, toute l'instruction technique du temps de paix doit s'efforcer d'obtenir un résultat maximum dans ces deux branches capitales de la formation du soldat. Le feu, qui demande des tireurs de précision ; le mouvement qui exige l'assouplissement de la troupe dans les quelques formations usuelles et qui sont extrêmement simples. Le tout, dominé par l'éducation morale qui n'a aucun rapport avec les procédés de drill, dont nous venons de rappeler ici la pernicieuse existence.

A propos des formations de combat et de la tactique des petites unités, nous répétons que l'articulation de notre section d'infanterie en cinq groupes (3 gr. fus. et 2 gr. F.M.) est une erreur. Nous avons déjà abordé ce sujet ¹, en rappelant qu'à tous les échelons la manœuvre primaire du chef s'exprime par la constitution de 3 éléments :

Revue militaire suisse, février 1932, page 74.

1 élément d'attaque (mouvement), 1 élément d'appui (feu), 1 élément réservé en vue de la manœuvre ultérieure. A ces 3 éléments doit correspondre une organisation qui scinde la section d'infanterie en 3 groupes aux ordres directs de leur lieutenant. En réorganisant leur armée, il y a quelques années, les Français ont abandonné la section à 5 groupes, pour n'en conserver que 3. Cette année, les Allemands ont fait de même, ce qui nous permet d'ailleurs de caresser l'espoir d'un identique changement dans notre propre organisation.

Les événements de Genève, sur lesquels on ne manquera pas de revenir dans un délai utile, ont démontré par l'absurde que notre troupe n'est pas préparée au combat de rues ou plus simplement au service d'ordre. Par conséquent notre armée est incapable de remplir l'une des deux missions qui lui incombent et qui sont inscrites en tête du règlement de service: L'armée est chargée d'assurer la défense de la Patrie contre l'étranger et le maintien de la tranquillité et de l'ordre à l'intérieur. Voici donc un nouveau chapitre à ajouter au programme d'instruction, déjà si chargé, de notre troupe. Et comme nous ne pouvons pas augmenter la durée de nos services d'instruction, il faudra bien, comme nous le disions plus haut, simplifier nos méthodes au préjudice de certains exercices qui n'ont qu'un rapport très lointain avec la préparation à la guerre de nos milices.

Dans un autre compartiment de notre activité rédactionnelle nous continuerons à demander à nos distingués chroniqueurs étrangers de nous tenir au courant de l'actualité militaire de leur pays. Sous la rubrique des *informations* viendront régulièrement s'inscrire les faits-divers susceptibles d'intéresser nos lecteurs : manifestations militaires, conférences, activité de nos sociétés d'officiers, nouvelles militaires de l'étranger. Nous espérons aussi pouvoir, dans un avenir prochain, augmenter le volume de nos livraisons mensuelles, ce qui nous permettra d'étoffer plus richement notre bulletin bibliographique.

Enfin, la chronique suisse s'efforcera, comme par le passé, d'entreprendre le lecteur sur des sujets étroitement liés à la cause de notre défense nationale et, plus généralement, à celle de notre pays. En flétrissant comme il convient tout acte ou toute attitude qui seraient de nature à porter ombrage à l'honneur de la Suisse, notre revue demeure dans son rôle traditionnel. Nous avons précisé cet aspect de notre tâche, en ouvrant, au début de cette année, le cycle de nos multiples études. Et nous avons posé en principe que si, « dans notre modeste rayon d'action, nos efforts tendent surtout au constant perfectionnement de nos institutions militaires, nous savons parfaitement que notre armée n'est qu'un moyen et non un but et que notre activité doit servir, au delà de cette armée, les intérêts supérieurs du pays ». C'est animés d'une volonté ferme de servir ce pays que nous soumettrons à la méditation de nos camarades les préoccupations qui habitent notre esprit.

Ne se réclamant d'aucun parti — si ce n'est celui des patriotes intransigeants qui ont toujours fait la force de notre élite militaire et civile —, libre de son jugement, consciente de ses responsabilités, encouragée, comme jamais elle ne le fut, par le bienveillant intérêt que lui témoignent ses chers lecteurs, la *Revue militaire suisse* poursuit sa tâche, une et indivisible, à l'aube de sa 78e année d'activité....

R. M.

CHRONIQUE PORTUGAISE

Le XIIIe Congrès de la «Fidac», à Lisbonne.

Bien que sa tâche ait revêtu un caractère essentiellement pacifique, le XIII^e Congrès de la *Fédération Internationale des Anciens Combattants* (Fidac), qui a eu lieu à Lisbonne, du 4 au 11 septembre 1932, mérite un commentaire.

Il importe avant tout de préciser que la Fidac n'est pas une organisation platonique et rêveuse, ni une assemblée de gens aspirant à la paix mais méconnaissant la guerre. Ses membres sont d'anciens combattants de la Grande Guerre, qui vouent leurs efforts à la propagande en faveur de la paix.

Tous les ans, ils choisissent une ville où se concentrent les délégués des pays affiliés et dont la réunion rallume la foi en leur idéal : faire la guerre à la guerre.

La capitale du Portugal a été choisie en 1932 pour jeter ce cri admirable.

Le pays a réservé aux congressistes l'accueil le plus chaleureux et le plus opportun qui se puisse rêver : il les a reçus au milieu d'une paix intérieure remarquable et faisant un contraste frappant avec les agitations politiques et autres qui règnent à l'heure actuelle dans presque tous les pays du monde.

La liste générale des congressistes des deux sexes contenait les noms de personnalités éminentes parmi les Belges, les Français, les Américains, les Italiens, les Anglais, les Roumains, les Tchécoslovaques et les Yougoslaves.

La cérémonie d'ouverture du Congrès a été marquée par le salut public aux drapeaux de toutes les nations alliées, suivi d'un défilé de contingents militaires, d'écoles et de scouts, de délégations nationales et d'anciens combattants portugais et alliés, qui se rendirent au Monument aux Morts de la guerre.

Ce salut aux drapeaux des nations alliées fut un spectacle émouvant.

La cérémonie fut suivie de la séance inaugurale du Congrès, à

l'Hôtel de Ville de Lisbonne, où le président de la Municipalité souhaita la bienvenue aux délégués. Presque tous les discours des congressistes étrangers ont mis en relief le grand effort accompli par le Portugal durant la guerre mondiale, et le besoin de raffermir et de développer, en dépit des embûches, les relations d'amitié entre les peuples.

A l'issue de la séance inaugurale, les congressistes ont été reçus en audience particulière par le Président de la République.

La première réunion plénière du XIII^e Congrès a eu lieu le lendemain au Lycée Passos Manuel de Lisbonne, sous la présidence du major Edward White, président de la Fidac.

Les commissions du Congrès ont ensuite commencé leurs travaux.

La Commission de propagande, sous la présidence du général portugais Ferreira Martins, a étudié le développement à apporter au bureau de voyages de la Fidac dans le but d'intensifier les relations touristiques, dont l'influence ne peut être que bienfaisante.

Présidée par M. Emile Vaudière, la *Commission des statuts* a étudié les bases des nouveaux statuts de la Fidac.

La Commission de la paix et des relations extérieures, sous la présidence de M. Marcel Héraud, a examiné sous toutes ses faces la question délicate et importante des relations entre les nations.

Enfin, la Commission des victimes de la guerre, à la tête de laquelle se trouve le capitaine Frazer, a discuté les bases d'un projet de pension à octroyer aux combattants souffrant de vieillesse prématurée, de même que la création d'un statut des prisonniers, après entente avec le Comité international de la Croix-Rouge.

Les sections féminines auxiliaires attachées à la Fidac ont également fait preuve d'une activité fort réjouissante et utile.

Parmi les résolutions qui ont été votées, il y a lieu de mentionner celle destinée à combattre la propagande malveillante envers l'un ou l'autre des pays affiliés à la Fidac et consistant en la publication de fausses nouvelles sur des questions d'ordre historique, géographique ou démographique.

La délégation féminine anglaise a demandé la publication d'un livre sur le travail de la femme pendant la guerre mondiale.

La proposition de la délégation polonaise visant la création d'un prix annuel décerné à la meilleure composition littéraire de louange à la paix mondiale, écrite par des jeunes gens de 10 à 15 ans, a été très remarquée.

En dehors des travaux officiels du Congrès, les congressistes ont assisté à des fêtes publiques et privées très réussies. Outre la visite des musées, monuments publics, monastères et panthéons nationaux, des dîners officiels et une réception suivie d'un bal à bord du « Sagres », bâtiment de la flotte portugaise, ont été organisés en leur honneur.

Avant de partir pour les villes portugaises du Nord, où ont eu

lieu les séances de clôture, les congressistes ont visité le tombeau du Soldat Inconnu à la Cathédrale historique de la Bataille.

La séance finale a eu lieu à l'Association commerciale de la ville de Porto, où, une fois les travaux de l'ordre du jour liquidés, le Président a demandé une minute de silence en hommage aux morts de la guerre.

La séance s'est terminée par un salut solennel de tous les congressistes pour la paix du monde.

L'année prochaine, le Congrès se réunira au Maroc.

Rappelons pour terminer les paroles justes et sévères prononcées par le major White, président de la Fidac, dans un de ses discours : « La Fidac est à l'heure actuelle le seul organisme interallié capable d'influencer efficacement la solution du problème de la misère dans laquelle se débat le monde. Nous disposons d'une force formidable qu'il est nécessaire de canaliser : nous pouvons mettre en mouvement huit millions d'hommes et de femmes patriotes et disciplinés.»